



# FLASH INFO

N°77 du 05.04.2022

**ELECTIONS** : nous vous remercions de bien vouloir venir avec :

- votre propre stylo,
- votre masque.

Pour voter, il est nécessaire d'être inscrit sur les listes électorales du bureau de vote et de justifier de son identité. La présentation de la carte électorale est conseillée.

Nous vous rappelons qu'il est **obligatoire** de justifier votre identité au moment du vote en présentant une des pièces suivantes :

- Carte nationale d'identité (valide ou périmée depuis moins de 5ans),
- Passeport (valide ou périmé depuis moins de 5 ans),
- Carte vitale avec photographie,
- Carte du combattant (en cours de validité) avec photographie,
- Carte d'invalidité ou carte de mobilité inclusion (en cours de validité) avec photographie,
- Carte d'identité de fonctionnaire de l'État (en cours de validité) avec photographie,
- Permis de conduire sécurisé conforme au format «union européenne», les permis en carton rose sont valables jusqu'en 2033,
- Permis de chasser (en cours de validité) avec photographie,
- Récépissé valant justification de l'identité (en cours de validité), délivré en échange des pièces d'identité en cas de contrôle judiciaire.

## LIEU DE VOTE :

Le bureau de vote est fixé derrière la Mairie 28 rue du Centre à Saussay pour les élections présidentielles des 10 et 24 avril 2022 et pour les élections législatives des 12 et 19 juin 2022.

## RELÈVE DES COMPTEURS D'EAU A PARTIR DU 19 AVRIL 2022



Syndicat Mixte Intercommunal  
du Canton d'Anet

15 rue d'Anet 28260 SAUSSAY - tél. : 02.37.82.71.88 - Email : [sicanet@orange.fr](mailto:sicanet@orange.fr)

Nous vous informons que les agents Laurent ALLAIN et Yannick MOTTAIS passeront relever les compteurs d'eau sur la commune à partir du lundi 19 avril 2022.

Nous vous remercions par avance de veiller à ce que votre compteur soit facilement **accessible, aéré, dégagé et nettoyé** de tout ce qui pourrait en empêcher l'accès et la lecture, **d'ouvrir le regard** si nécessaire.

En cas d'absence, un avis de passage sera déposé dans votre boîte aux lettres. Vous pourrez soit prendre RDV au 02.37.82.71.88 afin que les agents repassent relever le compteur ou relever votre compteur vous-même et retourner l'avis de passage soit par mail, soit par courrier ou directement au bureau du SMICA.



### Une question, un besoin ?

Vous pouvez contacter le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) au **02 37 64 82 00** ou par mail à [pole.technique@dreux-agglomeration.fr](mailto:pole.technique@dreux-agglomeration.fr)

Vous pouvez également consulter le site Internet de l'Agglo pour obtenir des informations [www.dreux-agglomeration.fr/mon-quotidien/eau-et-assainissement/assainissement-non-collectif/](http://www.dreux-agglomeration.fr/mon-quotidien/eau-et-assainissement/assainissement-non-collectif/)



## L'AGGLO VOUS INFORME...

### ... sur l'Assainissement Non Collectif

UNE CAMPAGNE  
DE CONTRÔLE DE  
VOTRE INSTALLATION  
D'ASSAINISSEMENT  
NON COLLECTIF  
VA DÉBUTER  
PROCHAINEMENT.

#### **Pourquoi ?**

- La Loi sur l'eau du 30 décembre 2006 a rendu **obligatoire** le contrôle des installations.
- Pour **diminuer le risque de pollution.**

#### **Comment se déroule le contrôle ?**

Un technicien se déplace à **votre domicile** pour effectuer les points de contrôle sur l'installation, vous apporter des conseils et répondre à vos questions. Vous recevrez, en amont du rendez-vous, une plaquette explicative et un courrier.

#### **Quand ?**

Le contrôle a lieu environ tous les **6 ans**.

#### **Que paie le propriétaire ?**

Comme les usagers du réseau collectif au travers de leur facture d'eau, **vous êtes soumis à une redevance** pour ce contrôle.